



Bulletin d'Informations Communales

Edito du Maire

Dans un contexte d'inflation qui affecte les finances de l'ensemble des communes, la préparation de ce budget a été effectuée de manière rigoureuse.

En 2023, la Commune s'attachera à nouveau de contrôler l'évolution des dépenses de fonctionnement et garantir les marges de manœuvre financières futures.

La priorité en matière de financement des investissements reste l'autofinancement et la recherche de cofinancements les plus élevés possibles avec nos partenaires.

Après l'approbation, à l'unanimité, du Compte de Gestion 2022, et de son affectation au Budget Primitif 2023, en introduction de la présentation du Budget Primitif 2023, j'ai proposé une augmentation du taux d'imposition de 2 % des taxes directes locales, tout en précisant que le taux de base indexé sur l'inflation n'échappera pas à un ajustement en hausse de l'ordre de 7,7% décidé par l'Etat.

Avec une section d'investissement équilibrée à 726 709,80 €. Le budget s'articulera notamment autour du remboursement du capital des emprunts, des achats et travaux programmés.

- ◆ Remplacement du revêtement du sol (maternelle et salle d'éveil) au RDC de l'Ecole des Pins
- ◆ Passage en Led de notre éclairage public
- ◆ Un défibrillateur automatique (Carré HUGEL)

Pour la section de fonctionnement, qui s'équilibre à 712 329 €, nous avons pris en compte une augmentation notoire des charges à caractères générales (carburant, électricité, gaz, matières premières...), les charges de personnel et les autres charges de gestion courante.

A titre d'information, le Périscolaire représente une charge pour la Commune de 33 725 €, en constante augmentation sur un coût global de 83 000 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement, les impôts et taxes interviennent pour 67 % du budget, les dotations pour 17 % et les produits de service pour environ 16%.

Le renouvellement des baux de chasse pour la période de 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 constitue un évènement important pour une commune mais également pour les chasseurs. L'accord de 2/3 des propriétaires correspondant à 2/3 des surfaces chassables permettront à la Commune d'encaisser annuellement le loyer de la chasse (actuellement de 2 900 €) qui sera obligatoirement investi pour l'entretien des chemins ruraux. La consultation des propriétaires est obligatoire. Celle-ci vous parviendra fin mai - début juin.

Avec les premières animations qui démarrent (concert à l'IR6 et la ballade Orchidées le 19 mai), je vous souhaite un beau printemps, un peu pluvieux pour recharger notre nappe phréatique afin d'aller vers un bel été, riche et varié.

Votre Maire
Guy SCHMITT



Soultz les Bains

N°331

Du 13 avril au 15 juillet, la Collectivité Européenne d'Alsace lance une grande contribution citoyenne. Exprimez-vous sur ce qui est attendu de la future Région Alsace et sur ses défis. Construisons ensemble l'Alsace de demain !

Lors de la dernière consultation en janvier 2022, vous avez été plus de 92% à souhaiter le retour à une Région Alsace à part entière. Une nouvelle **loi de décentralisation** est en préparation. C'est une opportunité historique pour simplifier et construire ensemble l'Alsace que vous souhaitez.

Par cette nouvelle contribution citoyenne, vous avez la liberté de vous exprimer sur l'avenir de l'Alsace.

Pourquoi cette nouvelle contribution citoyenne ?

- Sur les **grands dossiers**, les Alsaciens doivent pouvoir être consultés pour faire entendre leur voix
- Pour s'assurer que la future loi de décentralisation prenne en compte le **choix des Alsaciens**
- Pour que la future Région Alsace dispose de tous les moyens nécessaires pour **agir efficacement** dans l'intérêt des Alsaciens

Votre contribution renforcera **tous ceux qui agiront** pour obtenir du gouvernement et du parlement cette réforme tant attendue.

Vos idées comptent !

Déposez dès maintenant votre proposition sur le site « Entre-vos-mains » Celle-ci doit s'inscrire dans l'un des 5 grands thèmes suivants :

- les solidarités, les soins et les liens, l'implication citoyenne
- les transitions énergétiques, écologiques, environnementales et climatiques
- l'attractivité économique de l'Alsace et de ses territoires, l'emploi
- les services publics en proximité
- la culture, l'éducation et le rayonnement de l'Alsace en France et en Europe



Une Alsace, Région à part entière, qui a du sens

- Une Région qui correspond à **son histoire**, sa **géographie** et **son identité**
- Une Région qui **rapproche les décisions** des habitants
- Une Région qui constituerait **une seule institution** au lieu de deux : la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) intégrerait les compétences de la Région Grand Est sur le périmètre alsacien, en complément des compétences départementales dont elle dispose déjà
- **Moins d'élus** grâce à la simplification institutionnelle et **une seule administration** au lieu de deux
- Un **binôme d'élus femme/homme** et à portée de remarques, d'interpellations et de questions

Des élus, conseillers territoriaux d'Alsace, à **vostra écoute** et qui pourraient répondre sur l'ensemble des dossiers

Un projet Alsace qui simplifie la vie



Pour les habitants, associations et acteurs économiques, **le projet Alsace** c'est :

- **plus simple** : moins de démarches et de dossiers à remplir
- **plus clair** : un seul interlocuteur, le conseiller territorial, disposant de tous les leviers d'actions
- **plus efficace** : une approche globale des problèmes. Moins de temps perdu et moins de frais de déplacement
- **plus proche** : des services publics au plus près des Alsaciens, une action publique plus humaine et efficace (qui correspond aux besoins des habitants et des acteurs locaux), des élus à portée de conseils et de critiques (qui écoutent les préoccupations de chacun)

Impôts sur le Revenu 2023

Depuis le 13 avril 2023, vous pouvez déclarer vos revenus de 2022 sur Internet. Pour notre département, vous pouvez faire votre déclaration **jusqu'au 8 juin 2023**. Pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 22 mai 2023, quel que soit le lieu de résidence (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

Qui doit faire une déclaration ?

Vous devez déclarer vos revenus si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous résidez et avez une activité professionnelle principale en France ;
- vous avez eu 18 ans l'année dernière, et vous n'êtes pas rattaché au foyer fiscal de vos parents ;
- vous résidez à l'étranger mais vos revenus sont de source française.



Crédit : Impôts gov.fr

Comment déclarer vos revenus ?

Vous devez déclarer vos revenus si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- **Déclaration en ligne** - Si vous possédez déjà un numéro fiscal, vous devez déposer votre déclaration de revenu en ligne sur le site impots.gouv.fr vous avez eu 18 ans l'année dernière, et vous n'êtes pas rattaché au foyer fiscal de vos parents ;
- **Déclaration papier** - Si votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet ; si vous vivez dans une zone blanche (sans service mobile disponible), vous aurez la possibilité d'envoyer votre déclaration d'impôts en version papier jusqu'au 31 décembre 2024 ; si votre résidence principale est bien équipée d'un accès à internet mais vous n'êtes pas en mesure d'utiliser correctement le service de télédéclaration ; si vous avez explicitement manifesté votre volonté de recevoir une déclaration papier.
- **Déclaration automatique** - Si votre déclaration pré-remplie comporte l'ensemble de vos revenus et charges et que vous n'avez pas signalé de changements de situation (adresse, situation de famille ou création d'un compte de prélèvement à la source) en 2022.

Attention : Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023 **avant le 1^{er} juillet 2023**

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

D'après la DGFIP, 34 millions de propriétaires sont concernés pour 73 millions de locaux à usage d'habitation en France.

Plus de renseignement sur le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16336>

Vos demandes d'aides sociales

Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale (UTAMS)

La Circonscription d'Action Sociale et Sanitaire est une unité territoriale où exercent des agents du Département.

Chacun dans son domaine de compétence, concourt localement au plus proche de la population, à la mise en œuvre de la politique sanitaire et sociale.

Le territoire de la Circonscription de Molsheim regroupe 5 cantons du sud du Département : Molsheim, Rosheim, Saales, Schirmeck et Wasselonne.



Domaine d'intervention

- Service social
- Protection maternelle et infantile
- Protection de l'enfance
- Prévention sanitaire
- Insertion logement

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Contact

Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale
(UTAMS / Maison de la Collectivité européenne d'Alsace)
16B rue Gaston Romazzotti - Immeuble Veyron
67120 Molsheim
03 68 33 89 00

Assistante sociale en charge de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS

Delphine JUNG

Assistant social de secteur
Direction Action sociale de proximité
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale Sud
Tél : 03 68 33 89 25
Secrétariat : 03 68 33 89 00
delphine.jung@alsace.eu

Information

Avant toute intervention du CCAS de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS, une étude complète de la situation doit être réalisée par l'assistante sociale afin de dresser un bilan sur la situation du demandeur ou du foyer.

Mais c'est quoi le CCAS ?

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est en charge de l'action sociale dans la commune.

Ces missions sont :

- attribue des **aides financières**, en nature ou sous forme de prêts,
- développe des activités, comme par exemple la **gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées** ou de **services à domicile**,
- met en œuvre des **actions d'animation ou de soutien** : lutte contre l'isolement, maintien du lien social, accès à la culture et aux loisirs, actions de prévention, adaptation du logement...



Le CCAS de SOULTZ-LES-BAINS se compose de 11 membres (Le Président, 5 membres désignés par le Conseil Municipal et 5 membres issus de la société civile nommés par le Maire).

Le Conseil d'administration du CCAS délibère sur les attributions de secours financiers après analyse de la situation du foyer par l'assistante sociale.

GRANDS ANNIVERSAIRES

MAI

Madame **Colette DENNI**,
Née le 6 mai 1939, fêtera ses 83 ans
Monsieur **André MAGER**,
Né le 10 mai 1937, fêtera ses 85 ans

JUIN

Monsieur **Arnold KEITH**,
Né le 13 juin 1933, fêtera ses 89 ans



NAISSANCES

Kamila AKAU, née le 14 février 2023
de Pauline KRUMENACKER & Rachid AKAU



MARIAGE

Madame **Nathalie SERVAJEAN** et **Thierry GRAF**,
Le 22 avril 2023 à SOULTZ-LES-BAINS



Découverte de S oultz-les-B ains



SOULTZ-les-BAINS. - Café-Restaurant de la Gare.

Nous vous proposons de découvrir cette photo transmise à l'époque de la rédaction du livre « Un passé si proche » par Monsieur Mathieu MOSER.

On aperçoit le Café-Restaurant de la Gare de Joseph GOEFFT situé rue de Molsheim.

Exposition photo

L'exposition photo organisée les 15 & 16 avril 2023 à Soultz les Bains au foyer paroissial a connu un très beau succès.

Les clichés présentés étaient essentiellement pris autour de notre Commune et Région. Habitants de Soultz-les-Bains, parents et amis ou encore membres des clubs photo des alentours, les visiteurs sont venus très nombreux ou cours du week-end, découvrir les prises de vue et échanger avec leurs auteurs dans une ambiance chaleureuse et détendue.



A l'heure du bilan, les exposants ainsi que le Maire, sont enchantés et pensent déjà à une prochaine édition et souhaitent agrandir le groupe.



Nous invitons les candidats souhaitant rejoindre le groupe à se faire connaître auprès de Corentin KINDER, à la Mairie.

A la fin de l'exposition 5 gagnants ont été tirés au sort, à savoir :

- Madame Louise SCHAAL de Ebersheim
- Monsieur Roland BARTHEL de Barr
- Madame Séverine MONSCH de Still
- Monsieur Michel VISCHI de Soultz-les-Bains
- Et une élève de l'école des pins

Qui gagnent leur photo préférée.

Les photos leur seront remises le 17 mai à 19 heures par le Maire de la Commune.

Visite de l'entreprise BARTHEL

C'est mi-avril qu'une vingtaine de villageois de SOULTZ LES BAINS a visité les différentes serres de l'horticulteur BARTHEL .

La visite fut passionnante et nous étions tous étonnés de l'immense variétés de plantes cultivées dans les différentes serres.

La visite a été très instructive on a appris beaucoup de choses sur les techniques de cultures, les conditions environnementales optimales pour chaque type de plantes. On s'est aperçu que Mr BARTHEL est passionné par son métier, au vu de ses explications claires et détaillées.

Après un peu plus de 2 heures de visites nous étions tous conviés à un petit goûter offert par Monsieur BARTHEL



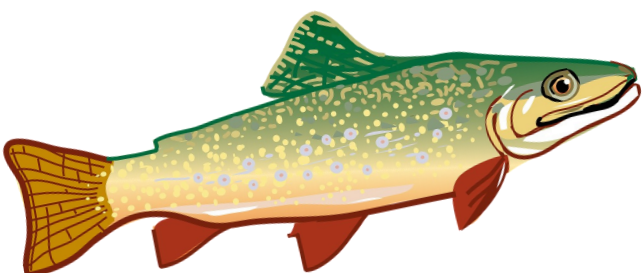
Nettoyage de la Mossig

Fin mars a eu lieu le nettoyage des berges de la Mossig par l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques présidée par Daniel REISSER.

Comme toujours, de nombreux bénévoles ont répondu présent pour pouvoir couper et tailler les arbres le long de la rivière. Cette journée s'est terminée par un repas en toute convivialité à l'Etang de Pêche.



Pêche semi-nocturne



Ils transforment une casemate en bistrot associatif

Avec le soutien de la mairie de Soultz-les-Bains, l'association Au Boum cœur est en train d'aménager une ancienne casemate pour en faire un bar associatif. Elle abritera aussi une nanobrasserie.

« Niveau vue, on n'est pas mal ! » Maxime Very profite du panorama imprenable depuis la casemate qui surplombe le village de Soultz-les-Bains, en face de la colline du Jesselberg. Le lieu donne envie de s'y attarder pour profiter du paysage et de la nature. Cela tombe bien, lui et les membres de son association, Au Boum cœur, ont entrepris de transformer cette forteresse située sur le sentier des casemates qui conduit jusqu'au fort de Mutzig. L'austère "point d'appui d'infanterie VI" construit en 1876 lorsque l'Alsace était allemande, va devenir un bistrot associatif.

Ce bunker de 300 m² accueillera aussi la nanobrasserie que Maxime va installer à titre privé dans l'une des huit salles voûtées. Tout cela nécessite évidemment une grosse transformation, du moins en ce qui concerne l'intérieur. « On ne peut pas toucher à l'extérieur de la structure, précise le président d'Au Boum cœur, également à la tête de l'association Yapaecole, le bar associatif installé dans l'ancienne école de Kolbsheim. De toute façon, on veut garder l'aspect patrimonial de cette casemate. » C'est aussi l'intention du maire de



L'association Au Boum cœur, dont Maxime Very est président et Julien Wiedemann vice-président, a commencé les travaux dans la casemate à l'été 2022. Photo DNA/Jean-Paul KAISER

Soultz-les-Bains, Guy Schmitt, qui soutient le projet (voir par ailleurs). L'architecte des Bâtiments de France (ABF) a tout de même donné son feu vert pour qu'une grande porte vitrée soit installée à l'entrée, tout comme une dalle de béton. Car la casemate devra répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Un énorme défi

Faire de ce site militaire du XIX^e siècle un lieu accueillant pour tous est un énorme défi. Mais pas de quoi rebuter les bénévoles d'Au Boum cœur même si la tâche est particulièrement ardue : « Il faut agrandir les ouvertures pour que les personnes en fauteuil roulant puissent passer. Or les murs extérieurs font 1,30 m d'épais-

seur. On fait donc des stries à la disqueuse tous les 5 cm et on y va au burin. On va aussi percer le mur séparateur des deux premières salles afin d'avoir une belle surface pour installer le bar. Là aussi, c'est sacrément épais... »

Maxime et les membres de son association ont commencé ce travail de titan à l'été 2022. La commune leur fournit la plupart des matériaux, le reste provenant de la récupération. Mais avant de commencer le gros œuvre, il a d'abord fallu évacuer le matériel entreposé par le précédent propriétaire et nettoyer toutes les stalactites qui s'étaient formées. « On a aussi débouché des aérations. » Auparavant, en 2021, la municipalité de Soultz-les-

« Nous voulons créer ici un lieu de rencontres entre générations »

Maxime Very, président d'Au Boum cœur

que l'air n'est pas du tout humide. L'austère casemate va être dotée du confort moderne avec entre autres l'électricité, le tout à l'égoût et même la fibre optique !

Certes, il y a encore du boulot avant de pouvoir trinquer dans le bistrot associatif. Aucune date d'ouverture n'est pour l'instant annoncée. La nanobrasserie devrait normalement ouvrir en premier, histoire d'alimenter le bar en matière première. Les membres de l'association envisagent d'organiser dans les mois qui viennent des chantiers participatifs : « Beaucoup de villageois sont déjà motivés pour faire de la manutention, peindre, débroussailler... » Ce cadre bien avec la philosophie d'Au Boum cœur : « Nous voulons créer dans cette casemate un lieu de rencontres intergénérationnelles, explique Maxime. On vise en priorité les gens du village. » Mais pas seulement : « L'endroit est idéalement situé sur le sentier des casemates. Le dimanche quand il fait beau il y a au moins une centaine de randonneurs qui passent là », souligne Julien.

Pas une boîte de nuit

Alors que certains riverains en contrebas redoutent d'éventuelles nuisances sonores, Maxime tient à les rassurer : « Il ne s'agit pas de mettre la musique à fond jusqu'à une heure du matin. Nous avons signé une convention avec la mairie. Les événements que nous organiserons ne pourront pas aller au-delà de 22 h. »

Bref, la casemate ne va pas devenir une boîte de nuit. Il s'agit aussi de préserver le site en limitant le trafic automobile : « L'idée est que les gens se garent en bas dans le village et montent à pied. Bien sûr, les personnes à mobilité réduite pourront accéder au bunker en voiture. » Au Boum cœur entend créer un lieu en harmonie avec son environnement : « Nous allons faire une terrasse végétalisée. Et on va essayer de garder les arbres fruitiers. Par la suite, nous allons installer un poulailler participatif, comme à Kolbsheim. » La création d'un jardin aromatique est aussi au programme.

Et si le bistrot n'est pas encore ouvert, un premier concert en plein air est déjà prévu le 19 mai devant la casemate. Maxime contemple de nouveau le paysage et lance tout sourire : « Réhabiliter un site prévu pour la guerre afin d'en faire un lieu de paix... Il y a un petit symbole non ? »

Boris MAROIS

Un patrimoine à préserver

« J'ai horreur d'avoir un ouvrage historique qui ne sert à rien. » Pour Guy Schmitt, le maire de Soultz-les-Bains, il était donc hors de question de laisser à l'abandon la casemate située au-dessus de sa commune, « Recréer de la vie dans un tel endroit, c'est important. Nous l'avons acheté il y a une dizaine d'années. Nous voulons absolument réserver ce site dans le cadre du sentier des casemates. » Guy Schmitt a conscience de la valeur patrimoniale et historique de ces bunkers construits après l'annexion de l'Alsace à l'Empire allemand, en 1871.

« Une association va être créée très prochainement pour préserver ces ouvrages », indique l'élu. Son siège se trouvera d'ailleurs dans l'une des salles de la casemate actuelle-



L'une des huit salles du bunker va abriter une future association dédiée à la préservation des ouvrages du sentier des casemates. Le bistrot associatif sera dans celle-ci. Photo DNA/Jean-Paul KAISER

ment rénovée par l'association Au Boum cœur avec le soutien de la municipalité de Soultz-les-Bains. Le budget de la commune pour la première phase du chantier comprenant la réalisation des ou-

vrants et les travaux de génie civil est de 20 000 € (HT). Cette enveloppe comprend 10 000 € de dons versés via la Fondation du patrimoine. 5 000 € de subventions sont escomptés par ailleurs.



La casemate dite "point d'appui d'infanterie VI" est située juste au-dessus de Soultz-les-Bains. Photo DNA/Jean-Paul KAISER



Pierre Goertz, l'un des techniciens du Conservatoire des sites alsaciens, et les chèvres, introduites pour défricher la colline du Jesselsberg. PHOTO DNA/LAURENT RÉA

DES BOUCS À LA RESCOUSSE DES PELOUSES SÈCHES DU JESSELSBERG

LE CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS PRATIQUE UN PÂTURAGE CAPRIN POUR ROUVRIER DES ZONES EMBROUSSAILLÉES D'UNE COLLINE CALCAIRE DOMINANT, SUR UNE TRENTAINE D'HECTARES, LA COMMUNE DE SOULTZ-LES-BAINS.

En gravissant le Jesselsberg, Pierre Goertz ne peut s'empêcher de marquer un arrêt pour admirer une anémone pulsatile ou s'enquérir de la bonne pousse d'une enfilade d'orchidées. « On en a déjà recensé une quinzaine de variétés », s'enthousiasme-t-il avant d'évoquer d'autres particularités de cette colline calcaire surplombant Sultz-les-Bains. Depuis 1999, elle fait partie du réseau des espaces naturels du Conservatoire des sites alsaciens (CSA), dont il est l'un des techniciens. Avec des bénévoles, il s'active à y restaurer et entretenir des

pelouses sèches disparues sous un embroussailement consécutif, notamment, à l'abandon du pâturage ovin dans les années 1980.

REPTILES, INSECTES ET OISEAUX

Pour ce faire, un pâturage caprin a été initié il y a une quinzaine d'années en parallèle d'opérations plus classiques de fauchage et de déboisement. « Nous avons actuellement un troupeau de sept chèvres sur le site, relève Pierre Goertz. On parle de chèvres, mais il s'agit en réalité de boucs castrés du

Rove. Nous avons retenu cette race rustique originaire du sud du pays parce qu'elle est particulièrement résistante. Cela nous permet de laisser les boucs vivre sur place 365 jours par an. Ils évoluaient d'abord dans un parc de 2,5 hectares auquel nous avons ajouté depuis un second enclos de la même taille. Ils ne mangent pas d'herbacés, mais s'alimentent de végétaux ligneux qu'ils n'arrachent néanmoins pas totalement comme nous le ferions en fauchant. Ils contribuent ainsi à maintenir une diversité de végétaux propices aux reptiles, aux insectes et aux oiseaux. »

Unique à l'échelle du réseau du CSA du fait de sa permanence, ce pâturage caprin a, également, pour avantage de permettre le débroussaillage de coins difficilement accessibles avec des équipements de fauche. Ce plus ne doit néanmoins pas occulter le fait que recourir à des « chèvres » est « chronophage ». Il faut veiller à ce qu'elles ne fuient pas, les soigner et leur apporter quotidiennement de l'eau.

Quoi qu'il en soit, le CSA va agrandir son troupeau de cinq à six bêtes dans les prochains mois. Il n'exclut pas, non plus, d'élargir sa zone d'intervention afin de rouvrir de nouveaux secteurs de pelouses sèches. Ces dernières, dixit Pierre Goertz, « ne représentent plus que 0,001 % des milieux du piémont vosgien ».

PHILIPPE WENDLING

DES ÉCOSYSTÈMES À PART

« Les pelouses sèches sont le plus souvent associées aux paysages méditerranéens ou subalpins. Elles n'en sont pas moins, également, des reliques de nature spécifiques aux collines sous-vosgiennes, insiste Frédéric Deck, le président du Conservatoire des sites alsaciens. Pendant un temps, certains n'ont vu en elles que des tas de cailloux avec quelques herbes. Cela explique en partie leur réduction en nombre et en superficie. Elles constituent pourtant des écosystèmes à la richesse biologique à part et au

fonctionnement propre, raisons pour lesquelles il faut les entretenir et en ouvrir de nouvelles. » Ces pelouses occupent des sols calcaires retenant peu les précipitations. Quelque 500 variétés végétales rares s'y développent néanmoins, à l'instar d'orchidées désormais emblématiques mais aussi de laîches de Haller et de campanules agglomérées. Elles sont aussi des habitats appréciés, par exemple, par le lézard vert et jouent le rôle de stations refuges pour des espèces dérangées en plaine.

DNA du 19 avril 2023

La Commune de Sultz-les-Bains recherche toujours, via les Dernières Nouvelles d'Alsace, un correspondant local pour relayer les informations de notre village. Plus d'informations au 03 88 49 70 60.

Travaux au Ponceau

Les dernières opérations sur le ponceau du chemin des abeilles ont eu lieu fin mars. L'ouverture de ce chemin aura lieu après le 8 mai.



Travaux d'Éclairage Public de nos monuments

Nous avons entrepris durant le 1^{er} trimestre des travaux d'éclairage public via l'Entreprise Sobeca sur la parvis de l'Eglise, ainsi qu'au niveau des fontaines de l'Eglise et du Felsebunne (face à la Mairie).

Les objectifs étaient multiples pour ces opérations ;

- Réaliser un passage du ampoule à sodium à la led
- Avoir une extinction dès 22h00
- Proposer une meilleure mise en avant de notre patrimoine

Notons que cet investissement représente une dépense de 11 772 €.



Photos : Corentin KINDER



INFORMATION TRAVAUX

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig interviendra dès ce mardi 2 mai jusqu'au plus tard le vendredi 19 mai dans le cadre des curages du cours d'eau du Kaltenbrunnen situé chemin du Bodenweg en faisant appel à la Société LEDERMANN MUTSCHLER



Nous vous remercions pour votre compréhension et civisme durant la période d'intervention.

Rappelons que le curage du cours d'eau permet d'enlever les sédiments qui se sont accumulés par décantation sous l'eau.

Les boues seront récupérées et évacuées pour permettre un passage de l'eau plus fluide et d'avoir une meilleure évacuation de l'eau en cas de coulée d'eau boueuse.

Influenza Aviaire

Depuis le mois de février dernier, le département du Bas-Rhin a été placé en zone de contrôle temporaire vis-à-vis de l'influenza aviaire. Cette mesure visait à lutter contre la propagation de cette maladie très contagieuse et propre aux oiseaux.

Les signalements de cas de mortalité d'oiseaux sauvages sont en très nette baisse depuis plusieurs semaines, et les résultats favorables des analyses indiquent une stabilisation de la situation dans le département ainsi que sur l'ensemble de la région Grand-Est.

Néanmoins, il est rappelé que le niveau de risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire reste toujours à un niveau élevé. En conséquence, les obligations de confinement des oiseaux d'élevage et les interdictions de rassemblement des volailles demeurent. Les mesures de biosécurité doivent encore être appliquées dans tous les élevages.

Si vous constatez la mortalité d'oiseaux sauvages, sans cause évidente, vous devez prendre attache avec l'Office Français de la Biodiversité au 06 07 69 91 31 ou par courrier sd67@obf.gouv.fr:

- les responsables d'exploitation commerciale détenant des oiseaux doivent être déclarés auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin, en mentionnant les effectifs des différentes espèces. Cette déclaration se fait part internet sur le lien <https://agriculture-portail.6tzen.fr/.../requests/cerfa13989>
- les particuliers détenant des volailles doivent être déclarés auprès de la mairie ou par internet par le lien <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0>



Source : Pixabay

Inscription à l'école primaire

Votre enfant est né en 2020, merci de vous présenter en mairie avant le 15 mai, afin de procéder aux admissions, en d'apportant votre livret de famille.

Une fois ce passage en mairie effectué, vous pourrez prendre rendez-vous à l'école au 03.88.38.53.36. Le directeur d'école recevra les familles soit à 12h, soit à partir de 16h après le temps de classe.

Il faudra vous munir du livret de famille, de la feuille d'admission remise par la mairie ainsi que du carnet de santé de votre enfant.

Recensement à 16 ans

N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile : Cette démarche est indispensable et vous donne des droits.

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire. Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « JAPD », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'attendez pas :

Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser.



RAPPEL



Vous envisagez de réaliser des travaux ? Quelles sont les démarches à effectuer auprès de la mairie ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la nature et l'importance des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- Un dossier de **déclaration préalable** [*Exemples** : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôture]
- Une demande de **permis de construire** [*Exemples** : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieur à 20 m²]
- Une demande de **permis d'aménager** [*Exemples** : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]
- Une demande de **permis de démolir** [*Exemple** : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction située dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé, aux abords des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques]

**liste non exhaustive*

Réaliser des travaux sans autorisation, quels risques ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à [l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme](#) :

- Une **amende** comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carrés de surface construite ;
- Si l'infraction est constatée **en cours de travaux**, l'autorité compétente peut ordonner **l'interruption** de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une **procédure pénale**, il pourra être ordonné **la mise en conformité** des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la **démolition des ouvrages** ou la **réaffectation du sol** en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ;

La commune de « *Soultz-les-Bains* » a adhéré à la mission **Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS)** de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment **par des contrôles réguliers** sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU) est consultable sur le site de l'ATIP.

Le Service urbanisme de « *Soultz-les-Bains* » vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h.

Liens utiles

<https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

<https://appli.atip67.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

(il s'agit du portail de dépose en ligne des demandes d'urbanisme)

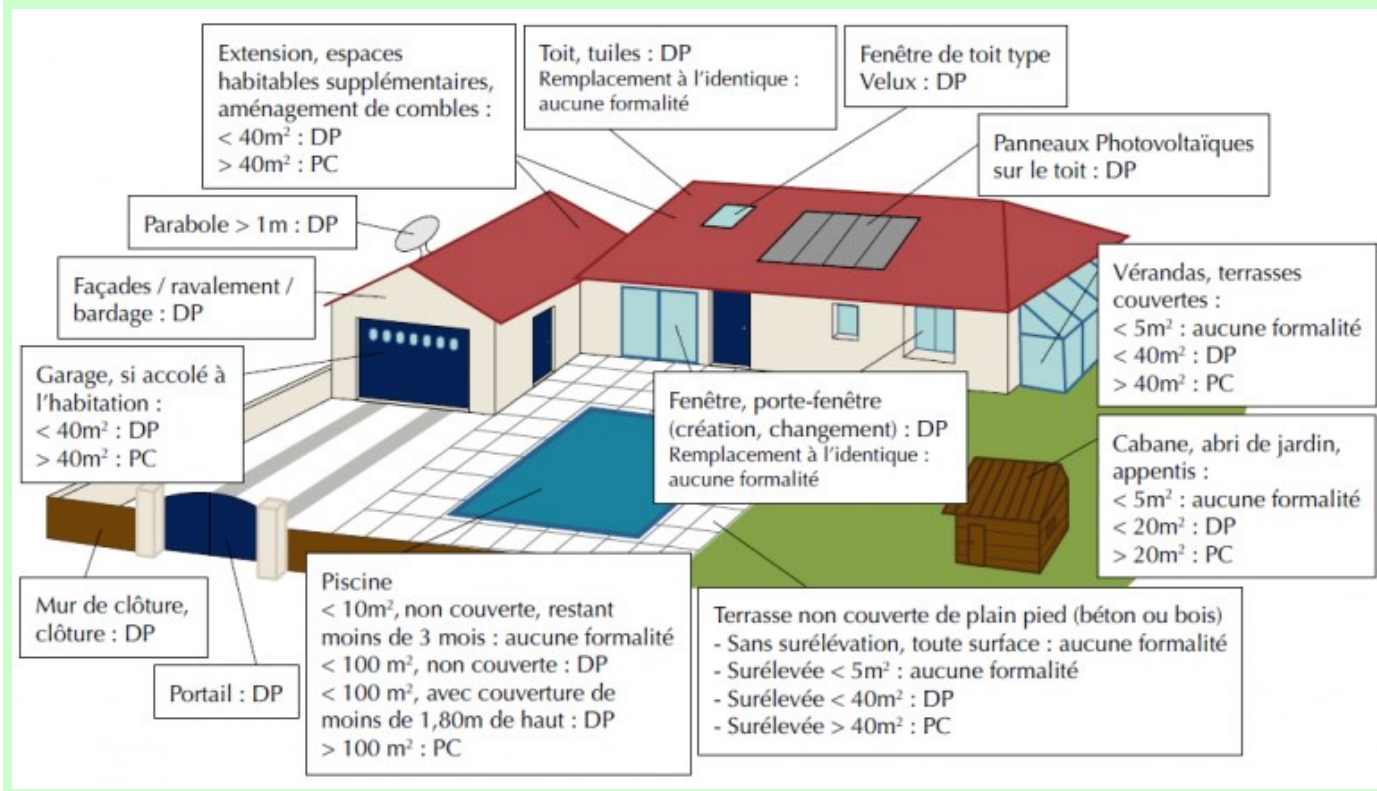


Crédits & Document : Préfecture du Bas-Rhin
Document remis par l'ATIP

ATTENTION

Si vous envisagez de réaliser des travaux, pensez à réaliser votre demande de travaux avant de signer un devis !!!

En effet, nous vous rappelons que la Commune de SOULTZ-LES-BAINS est couverte par un périmètre de protection d'un monument historique et une demande d'urbanisme est **OBLIGATOIRE** avant toute réalisation de travaux.



Déclarations préalables et permis de construire

Demandeur	Objet	Adresse du demandeur	Date de la décision
Jean-Claude REGIN	Ajout de 3 fenêtres de toit 30, rue de Molsheim	27, rue du Fort	A : 24/02/2023
Alexandru BUTUZA	Création d'une terrasse extérieur en bois	15, rue de Biblenheim	A : 10/03/2023
Jean-Marie VOGT	Remplacement des fenêtres	4, rue de la Chapelle	A : 28/03/2023
DYNASTIE CONSTRUCTION	Construction de 3 immeubles d'habitation collective, d'un local commercial et démolition d'une maison 3, rue du Tonnelier 67960 ENTZHEIM	27, rue de Molsheim	A : 05/04/2023
SARL WESKA	Travaux de transformation, création et aménagement de logements dans une grange et d'un ancien hôtel 19, rue Georges Cuvier 67610 LA WANTZENAU	8, rue de Biblenheim 6, rue Saint Marc	A : 05/04/2023
Régis STEINMETZ	Installation d'un abri de jardin	11, rue de la Chapelle	A : 06/04/2023
Johanna LEGOLL	Installation de volet électrique solaire	15, rue de Molsheim	R : 11/04/2023
Tiphanie JOYET	Installation d'une clôture et peinture à l'identique	10, rue de Biblenheim	A : 13/04/2023
Ercan OZGUL	Isolation extérieure et ravalement de façade	16, rue de Molsheim	R : 24/04/2023
France SOLAR	Pose de panneaux photovoltaïques 15, rue de Molsheim	194, Avenue de Strasbourg 67170 BRUMATH	A : 25/04/2023
Bilge KOSBATAR	Rénovation de façade	4, rue Saint-Maurice	R : 25/04/2023
Gilles DUTEY	Remplacement des fenêtres	4, rue Saint Sébastien	A : 27/04/2023
Anne SCHALL	Remplacement de la porte de garage	3, rue Saint Sébastien	A : 27/04/2023

Recrutement saisonniers

Le Select'om, établissement public dont le territoire regroupe 69 communes et plus de 100 000 habitants a en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers. Ses 80 agents œuvrent au quotidien pour préserver notre environnement. Afin d'assurer sa mission, le Select'om dispose d'un parc de plus de 30 véhicules de collecte dernière génération, équipés de bras ampliroll, grues auxiliaires de chargement, bennes à ordures ménagères....

Le Select'om recrute des Equipiers Saisonniers de collecte polyvalents H/F

Placé(e) sous l'autorité du coordinateur des collectes, l'équipier de collecte polyvalent H/F est chargé(e) de collecter les bacs d'ordures ménagères en porte-à-porte et collecter les recyclables en porte-à-porte (sacs de produits plastiques et bacs de papiers/cartons).

Sous l'autorité du responsable des déchèteries, l'agent sera chargé de l'accueil et de l'assistance aux usagers. Ces missions pourront s'effectuer alternativement sur chacune des 8 déchèteries du Select'om. Dans le cadre de ses fonctions, l'agent sera également chargé(e) de veiller au bon fonctionnement de la déchèterie, de gérer les déchets collectés et d'entretenir le site.

D'autres missions annexes pourront être confiées à l'agent.

Débutant accepté et formation assurée en interne.

Type de contrat : Saisonnier.

Les candidats doivent obligatoirement être majeurs en raison de leur activité sur la voie publique.

Période concernée : de début juin à fin septembre.

La priorité sera donnée aux candidats disponibles les deux mois complets (juillet et août).

Horaires de travail

04h30 à 11h50 pour la collecte en porte à porte

journées ou après-midi selon nécessité de service et travail le samedi pour le gardiennage des déchèteries

Votre dossier de candidature (Lettre de motivation et CV en format PDF) est à adresser à

M. Le président du Select'Om

52 route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM ou par mail à : recrutement@select-om.com



Déchèteries

Prochaines collectes sélectives : 19/05 et 16/06

Trions toujours plus nos déchets, les déchèteries les plus proches,

- Marlenheim : Rue de l'Usine. Tél. : **03.88.33.56.12**

Horaires : Mardi de 13h30 à 19h00

Jeu et Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

- Molsheim : 52 Route Industrielle de la Hardt. Tél. : **03.88.47.92.20**

Horaires : du Mardi au Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.



Pour les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, phytosanitaires, pâteux et solvants) sont acceptés tous les jours d'ouvertures à la déchèterie de Molsheim et deux fois par an dans les autres déchèteries.

Notons que les déchets dangereux sont acceptés dans la limite de 30 kg par foyer pour les particuliers.

Pour plus d'information sur le site internet du Select'om : [Accueil - Select'om \(select-om.com\)](http://select-om.com)

Chantier Nature Participatif au Jesselsberg

De nombreuses personnes se sont retrouvées samedi 4 mars sur la colline du Jesselsberg à Sultz les Bains pour participer au Chantier Nature annuel proposé par le Conservatoire d'Espaces Naturels Alsace. Cela a permis au technicien du CEN Alsace de réaliser plusieurs projets d'aménagements nécessaires à la bonne gestion du site. Ainsi une équipe a empierré le tout nouveau chemin d'accès au parc des chèvres pour améliorer la desserte en véhicule. Pendant ce temps une autre équipe débarrassait les pelouses sèches sommitales des branchages tombés lors de l'abattage hivernal de quelques pins gênants. L'après midi le groupe, renforcé de nouveaux volontaires, a ouvert 2 passages à travers bois pour permettre la pose des filets du parc mobile des moutons. Le berger qui pratique l'écopaturage sur la colline pourra ainsi donner accès aux sous bois à son troupeau, qui les entretiendra tout en y trouvant abri. La boulangerie Klugesherz avait offert de quoi faire face à la fringale après les efforts, et les bretzels et brioches ont été bien appréciés.



Venus de divers horizons, ils sont tous conscients des enjeux de la nécessité de préserver de tels espaces réservoirs de biodiversité ; sultzois et habitants des alentours, qui affectionnent les lieux ; marcheurs du Club Vosgien de Molsheim ; engagés dans diverses associations pour la nature ; jeunes écovolontaires en Service Civique dans l'association UnisCité...

Le Conservatoire donne rendez-vous l'an prochain à toutes les personnes qui souhaitent participer à l'entretien de ce bel espace naturel aux portes du village. L'occasion de mieux le connaître, comprendre les enjeux de sa gestion et sa conservation.

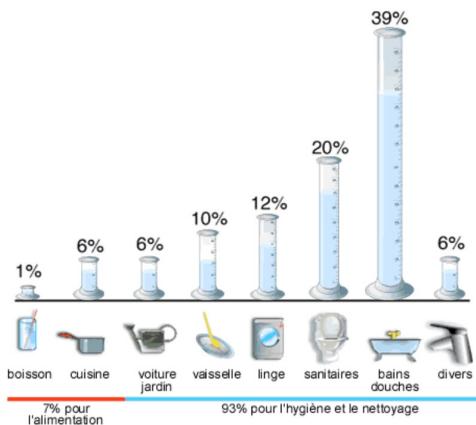


Conservatoire des Sites Alsaciens
**Conservatoire
d'espaces naturels
Alsace**

Eco-citoyen : gérer sa consommation d'eau

Pourquoi faut-il économiser l'eau ?

- L'eau qui nous est délivrée est prélevée dans le milieu naturel et donc soustraite à une nappe, une rivière ou un lac qui sont autant de réserves d'eau naturelles pour la végétation et les animaux.
- Une fois utilisée, l'eau est en partie traitée puis rejetée encore impropre dans l'environnement.
- Le prélèvement, le pompage, le traitement, la distribution, l'évacuation et l'épuration de l'eau sont des opérations coûteuses qui en outre, consomment de l'énergie et nécessitent de l'espace.
- 20 % de l'eau traitée et mise en distribution est perdue à cause de fuites. Cela représente 1 milliards de m³ par an.
- Le cycle urbain de l'eau exige des infrastructures coûteuses à établir et à entretenir. En stabilisant ou en réduisant notre consommation d'eau, on diminue la construction de nouveaux ouvrages de captage, de distribution et d'épuration dont les nuisances sont manifestes (odeurs notamment)
Un accroissement de la consommation conduirait à aller chercher des ressources de moindre qualité qui exigent des traitements plus sophistiqués.



La consommation d'eau en France

Un Français consomme environ 150 l d'eau potable par jour pour ses besoins domestiques dont seulement 7% pour l'alimentation !

148 litres d'eau, c'est la quantité d'eau que chaque personne consomme par jour pour les usages domestiques (lessive, douche, vaisselle,...).

Elle est de 172 m³ par abonné et par an, tous usages confondus (domestiques et non domestiques)

Les gestes au quotidien

Eviter de faire couler l'eau inutilement

Vous pourrez ainsi l'économiser (sous la douche, pour la vaisselle...). Par exemple, fermer le robinet pendant les trois minutes où l'on se lave les dents peut économiser quelques dizaines de litres d'eau ! D'ailleurs j'en profite pour vous rappeler que l'on devrait se laver les dents trois fois par jour ! 😊

Opter pour des systèmes de chasse d'eau à deux débits

Appelées aussi chasses d'eau à deux réservoirs, elles permettent de réduire le volume d'eau utilisé d'environ 15 litres par jour pour un foyer de deux personnes. Et si vous n'en avez pas, il vous suffit de placer une bouteille d'eau pleine de sable dans le réservoir de la chasse d'eau de vos toilettes, moins d'eau sera ainsi gaspillée. Une chasse d'eau classique consomme entre 6 et 12 l d'eau, une double commande 3 à 6 litres...

Essayer les toilettes sèches !

Les toilettes à litière biomaitrisée peuvent remplacer, si vous avez un jardin et la possibilité de faire du compost, nos toilettes classiques qui utilisent de l'eau.

Le principe ? Les excréments et l'urine s'entassent pendant quelques jours dans un réservoir (placé en dessous de la cuvette) qui contient de la sciure ou des copeaux de bois qui recouvrent chaque passage. Une fois la poubelle presque pleine, on se sert de ce mélange (papier toilette compris) pour en faire du compost... Ce n'est pas dégoûtant, c'est juste l'exploitation du cycle naturel de la matière organique...

Les avantages ? On économise des milliers de litres d'eau, on évite l'emploi de composés chimiques nécessaires au traitement de l'eau et on se fait de l'engrais gratis



Vérifier qu'aucun robinet ne fuit

Faites donc réparer les robinets et chasses d'eau qui fuient : de 10 litres par jour pour un robinet qui goutte jusqu'à 600 litres par jour dans le cas d'un simple filet d'eau dans la cuvette des WC !

Prendre des douches

La douche est plus tonique et hygiénique que les bains et consomme de 50 à 80 litres d'eau contre 150 à 300 litres pour un bain. Prendre une douche, plutôt qu'un bain c'est économiser 150 euro par an et par personne ! (ADEME, 2019)

Equiper vos robinets de réducteurs de débits

Mitigeurs et aérateurs limitent significativement votre consommation d'eau : de 30 à 50 % ! Appelé mitigeur, aérateur, économiseur ou mousseur, ce dispositif se place facilement à la sortie de vos robinets. Son rôle est de diminuer le débit d'eau qui coule en dispersant le flux. Cela ne nuit pas du tout à l'usage courante de l'eau (douche, vaisselle...). Par défaut, l'eau du réseau de distribution est délivrée à 3 bars, c'est à dire 17 l/mn, un mitigeur classique peut abaisser le débit à 12 l/mn tandis que les certains mitigeurs mécaniques haut de gamme économisent jusqu'à 70% d'eau. Il peut même en résulter un confort d'utilisation avec la baisse de pression : faire couler de l'eau fait beaucoup moins de bruit !



Pour un foyer de 4 personnes, les aérateurs placés sur les robinets et les éco-douchettes génèrent une économie annuelle de l'ordre de 30 % soit 6,5 m³ avec un mousseur et 29 m³ avec une éco-douchette, pour un prix modique : environ 5 euros par économiseur.

Penser à récupérer l'eau du robinet

Une partie de l'eau que vous utilisez et qui n'est pas souillée par des produits chimiques peut-être utilisée pour d'autres usages. Par exemple, lorsque vous patientez pour faire venir de l'eau chaude au robinet, profitez en pour récupérer l'eau encore froide pour arroser ensuite vos plantes. De même, si vous utilisez de l'eau du robinet à table, le surplus éventuel en fin de repas peut servir à arroser vos plantes ou à remplir l'évier pour la vaisselle.

Peut-on récupérer l'eau de pluie pour nos usages domestiques ?

Attention ! En France, il n'est pas permis d'exploiter les eaux pluviales pour nos usages domestiques qui réclament plus de salubrité. En effet, lors de leur passage dans l'atmosphère, du ruissellement sur les toitures, dans le réservoir de stockage puis dans le réseau, les eaux de pluie peuvent se charger en métaux, matières organiques, micropolluants organiques et en micro-organismes. L'arrêté ministériel du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage autorise uniquement l'utilisation de l'eau de pluie à l'extérieur de l'habitation (usages domestiques et arrosage des espaces verts) et à l'intérieur pour l'alimentation des chasses d'eau et le lavage des sols intérieurs.

L'utilisation d'eaux de pluie pour le lavage du linge est autorisée à titre expérimental, sous réserve de mise en œuvre de dispositifs de traitement de l'eau adaptés.

Récupérer l'eau de pluie ou celle des puits pour arroser

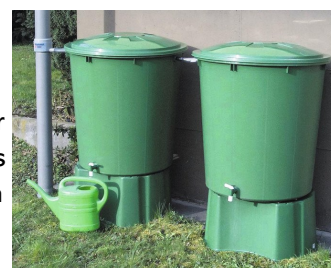
L'eau de pluie peut être récupérée pour arroser le jardin. Si vous avez la chance d'avoir un forage ou un puits dans votre jardin, profitez-en pour l'exploiter (avec modération en cas de sécheresse).

Faire pipi dans la douche

Profitons de notre douche pour faire pipi ! Nous économisons ainsi une chasse d'eau. Il faut simplement veiller, comme dans les toilettes, à ne pas en mettre partout 😊.

La récupération d'eau de pluie

Pour économiser l'eau et ainsi préserver la ressource en eau, il est intéressant de stocker l'eau de pluie dans une citerne. De plus, en milieu urbain les sols n'étant plus perméables (tout béton), si l'eau n'est plus systématiquement rejetée dans les conduites d'évacuation cela évite d'éventuelles inondations.



A la découverte de la Paroisse Saint-Maurice

La paroisse St Maurice de Soultz-les-Bains fait partie de la Communauté de Paroisses Bruche Collines et Coteaux qui rassemble également sous le patronage de Ste Edith Stein les paroisses de Avolsheim, Ergersheim, Ernolsheim-Bruche et son annexe Kolbsheim, Osthoffen, Wolxheim.

Secrétariat paroissial :

3, Place de l'église 67120 Ernolsheim-Bruche
Téléphone : 03.88.96.00.69
Mail : compar.edithstein@yahoo.fr

Horaires :

- Mardi entre 15h et 17h;
- Mercredi et vendredi entre 9h et 11h ;
- Samedi entre 10h et 12h

Programme des activités paroissiales est disponible :

- sur internet : sous steedithstein.blogspot.com ou accessible par le site de la Commune de Soultz-les-Bains, rubrique intercommunalité
- sur le panneau d'affichage devant l'église

Célébrants :

- Jauffrey WALTER, Curé joignable au 06 03 67 58 54
- Alexis AFAGNON, Prêtre coopérateur
Nos célébrants desservent également la paroisse de Molsheim et sont aidés dans leur mission par les Pères du Saint Esprit (Maison St Léon à Wolxheim)



Offices religieux :

Messe à Soultz-les-Bains un dimanche sur deux à 10h et lors des grandes fêtes.

Intentions de messe :

La messe est toujours célébrée pour tous car l'amour du Christ embrasse l'humanité toute entière. Toutefois, il est d'usage d'ajouter une intention particulière pour laquelle le prêtre célèbre l'eucharistie. Dans ce cas, les fidèles contribuent à l'eucharistie par un don destiné à contribuer les frais du culte ; dans le diocèse de Strasbourg, l'offrande conseillée est de 18 €.

Le Conseil de Fabrique :

En Alsace-Moselle, le Conseil de Fabrique est l'établissement public du culte chargé de veiller à l'entretien des édifices religieux et d'administrer les biens et revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir. Beaucoup d'autres activités sont proposées selon la sensibilité de chacun dans notre diocèse de Strasbourg www.alsace.catholique.fr/

Le Curé et le Maire en sont membres de droit.

A Soultz-les-Bains, les autres membres sont :

Matthieu Goefft, Président, joignable au 03 88 38 04 79
Marie-Hélène Jacob, Trésorière, joignable au 06 73 67 27 19
Aline Boris, Secrétaire, joignable au 06 10 79 34 48
Anne Kauffer, joignable au 03 88 49 81 37
Ils sont à votre disposition pour toute question concernant le quotidien de la paroisse.

Eglise :

En dehors des offices religieux, l'église est en général ouverte les dimanches et jours fériés.

Si vous souhaitez vous y recueillir à un autre moment ou tout simplement la visiter, la clé peut être empruntée

- à la mairie, aux horaires d'ouverture du secrétariat
- en dehors de ces horaires : au n°13 rue Saint Maurice (en face de l'Eglise) chez Agnès et Matthieu Goefft... s'ils sont là !



Salle paroissiale :

La salle paroissiale se situe rue des Soeurs (sous la bibliothèque). Elle sert prioritairement pour les activités de la paroisse mais peut également être louée pour un usage privé.

- La capacité de la salle est de 48 personnes maximum.
- La salle est équipée de mobilier et couverts, ainsi que d'un évier.

Afin de préserver la quiétude des habitants de l'immeuble, la musique et toutes activités bruyantes sont interdites au-delà de 22h.

Le tarif hors charges (électricité/chauffage) par tranche de 24h est de

- 60 € pour les habitants et paroissiens de Soultz-les-Bains
- 80 € pour les autres

Le nettoyage des locaux après utilisation est à la charge des utilisateurs.

Contact : M. Goefft 13, rue Saint Maurice à Soultz-les-Bains

Tél : 03 88 38 04 79

Sacrements :

Baptême

Le baptême est le fondement de la vie chrétienne : par lui, nous devenons membre de l'Eglise. Les adultes comme les enfants peuvent recevoir le baptême
⇒ contacter M. le Curé.



Le Baveur d'Air

Première communion

Le sacrement de l'eucharistie permet de recevoir le corps du Christ. Il est en général préparé par les enfants de 8 ans mais il est possible de faire sa première communion à tout âge de la vie
⇒ contacter Marie De Lavareille au 06 17 23 60 32

Confirmation

La confirmation donne la force du Saint Esprit. Précédée de la profession de foi, elle est préparée sur 2 ans par les jeunes de 14-15 ans avec des catéchistes au rythme d'une réunion par mois hors congés scolaires.

Mariage

Le mariage est le sacrement proposé aux couples qui ont le désir de faire de leur amour une image de l'amour de Dieu. Un temps de préparation collectif est organisé sur deux dimanches par une équipe de laïcs à la salle paroissiale de Soultz-les-Bains.
⇒ Prendre contact avec M. le Curé environ 9 mois avant la date du mariage.

Obsèques

L'Eglise est présente dans le moment difficile qu'est un deuil.
⇒ contacter les pompes funèbres et M. le Curé

Chorale

Affiliée à l'Union Sainte Cécile, la chorale paroissiale anime les offices religieux. Elle accueille volontiers de nouveaux membres.
⇒ contacter le Président
M. Pierre Goefft au 06 47 71 01 08

Ecole de Prière

Pour les enfants de 5 à 13 ans.
Quelques journées réparties dans l'année, en général pendant les congés scolaires
⇒ contacter Marie De Lavareille au 06 17 23 60 32

Le MEJ – Mouvement Eucharistique des Jeunes

Le mouvement a pour but de contribuer à l'éducation humaine et spirituelle des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon le but, les principes et les méthodes de la pédagogie jésuite.

Le projet éducatif du Mouvement Eucharistique des Jeunes propose aux jeunes de devenir des personnes en équilibre et en harmonie avec elles-mêmes mais aussi avec Dieu et avec les autres. Il propose aux jeunes de rechercher la présence de Dieu dans ce monde et s'y engager.

Les équipes se réunissent environ tous les 15 jours. Deux équipes existent dans notre paroisse :

- les Jeunes Témoins pour les enfants de 10 à 13 ans
 - les Témoins d'aujourd'hui et Équipe Espérance pour les jeunes de 13 à 18 ans
- Par ailleurs les enfants de 7 à 10 ans se réunissent à Gresswiller.

Contact : Agnès GOEFFT Tel 06 81 62 45 07.



Vendredi 3 mars tous les élèves de l'école ont participé au carnaval ! Ils étaient tous déguisés et ravis d'aller à la rencontre des soultzois qui leur ont donné beaucoup de bonbons !

Un grand merci à tous les villageois pour leur gentillesse

Par ailleurs le lapin de Pâques a été très généreux avec tous les élèves et leur a apporté plein de chocolats!



Tous les élèves de l'école ont pu profiter du cycle piscine !



Chassons l'hiver et vive le printemps !

Le maître mot du périscolaire est le "vivre ensemble". Ainsi, toutes les activités proposées aux enfants ces dernières semaines avaient pour objectif de les faire travailler ensemble.

Avec l'arrivée du printemps, les fleurs et la nature ont repris vie, et nous avons saisi cette occasion pour organiser des activités de composition florale "land art" et créer un petit jardin potager. Cela a permis aux enfants de découvrir et de comprendre l'importance de prendre soin de la nature.

Les jours de beau temps, petits et grands ont également participé à des grands jeux en extérieur, qui ont nécessité coopération, malice et communication pour pouvoir gagner. Ces activités ont été très appréciées par les enfants, qui ont appris à s'amuser tout en travaillant en équipe.

En plus de ces activités de printemps, le périscolaire propose également des activités habituelles autour des jeux de société, du bricolage et d'autres ateliers créatifs tels que le cloutage. Nous vous invitons à découvrir ces activités en images, qui parlent d'elles-mêmes.



*Travaux d'art plastique
Peinture marbrée*



*Travaux d'art plastique
Peinture à la paille*



*Travaux d'art plastique
Bricolage de Pâques*



Activité cloutage



*Activité Cuisine
Brownies et tarte aux pommes*

Tombe, tombe tombe la pluie, mon chapeau se mouille, tombe tombe tombe la pluie mes souliers aussi.... Mais c'est une chanson d'automne et pourtant nous sommes au printemps, il serait temps que le soleil nous montre son visage . Pour patienter en attendant qu'il arrive voici quelques distractions

Pour les plus grands

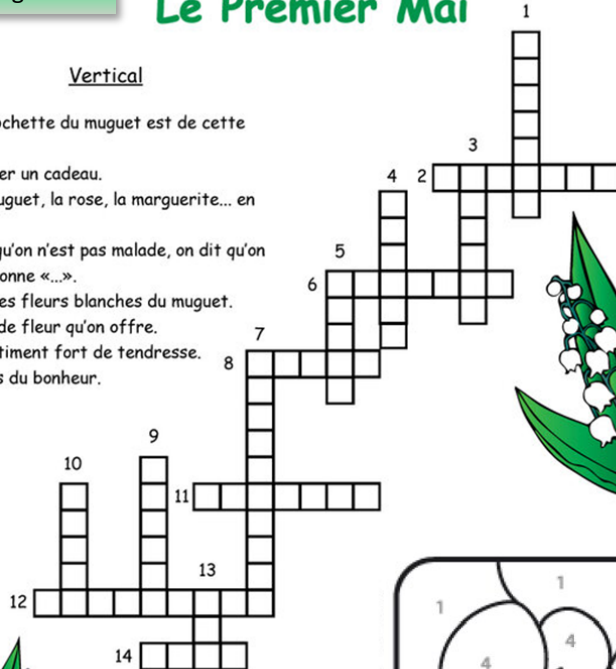
Le Premier Mai

Vertical

- 1/ La clochette du muguet est de cette couleur.
- 3/ Donner un cadeau.
- 4/ Le muguet, la rose, la marguerite... en sont.
- 5/ Lorsqu'on n'est pas malade, on dit qu'on est en bonne «...».
- 7/ Petites fleurs blanches du muguet.
- 9/ Brin de fleur qu'on offre.
- 10/ Sentiment fort de tendresse.
- 13/ Mois du bonheur.

Horizontal

- 2/ Lorsqu'on est très heureux, c'est le...
- 6/ Voeux, prière. On en fait un lorsqu'on souffle les bougies d'anniversaire.
- 8/ Feuille de carton sur laquelle on écrit un mot gentil à quelqu'un.
- 11/ «1er» écrit avec des lettres.
- 12/ Saison à laquelle appartient le mois de mai.
- 14/ Sentiment de plaisir.



Pour terminer quelques devinettes

Je suis un outil du jardinier. On place les déchets de la nature dans mon bac. Grâce aux vers de terre et à de nombreux insectes, je transforme les déchets en terre. Je suis ...

Je suis un insecte. Je sais voler. On dit que je porte bonheur. Je suis jaune quand je suis jeune. Je deviens rouge une fois adulte. J'ai des points noirs sur le dos. Je suis...

Je suis un insecte et je vole. Je peux être de toutes les couleurs. Parfois je ne vis qu'un seul jour. Je suis d'abord une chenille. Je me transforme ensuite dans ma chrysalide. Je suis...

Document remis par Agnès GOEFFT

Pour les plus jeunes un coloriage magique



HORAIRES :

Mardi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 9h30 à 11h30

Vendredi de 17h à 19h

Samedi de 9h30 à 11h30

L'heure du conte

Tous les mardis à la bibliothèque municipale de Soultz les Bains à 17h 15.

Des histoires pour les enfants dès 3 ans.

En mai 2023 :

Mardi : le 2, 9, 16, 23 et 30 mai.

Inscription gratuite pour les enfants.

Plantastic.

Malle scientifique est arrivée sur le thème des plantes, des graines et de leur utilisation dans les produits du quotidien. Elle évoque aussi les questions d'actualité comme les OGM ou la déforestation.

En partenariat avec le Vaisseau et le château du Haut-Koenigsbourg.

Des documentaires, pour adultes et enfants, des albums jeunesse sont à découvrir pendant tout le mois de mai.

D'autres photos sur le blog : bibliosultz.canalblog.com

Document remis

Création de l'Association « Casemates et Terroir »

L'association a pour objet de rassembler les acteurs souhaitant travailler ensemble afin d'œuvrer à la protection du patrimoine historique des casemates sur la Crête de Dangolsheim - Soultz-les-Bains tout en agissant pour la connaissance, la reconnaissance, l'émergence, la promotion du terroir et de leurs produits, biens et services.



Pour réaliser son objet, l'association utilisera les moyens suivants :

- Promouvoir, favoriser, animer, faire vivre, appuyer et soutenir les échanges et la coopération entre terroir et acteurs du terroir ;
- Favoriser et amplifier les échanges et la diffusion à partir de notre terroir ;
- Valoriser historiquement et techniquement les fortifications militaires ;
- Agir auprès des publics scolaires / étudiants et auprès des citoyens, habitants, consommateurs ;
- Etablir et entretenir des relations avec les organisations susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs et œuvrer pour la promotion la plus large possible, intéressant tous les aspects relatifs aux finalités de l'association ;
- Organiser des visites de la position défensive du terroir local et de ses entreprises ;
- Participer et organiser la Journée Européenne du Patrimoine ou à toutes autres manifestations sensibilisant au patrimoine militaire et au terroir ;
- Travailler en collaboration et en liaison avec les Municipalités pour toutes actions susceptibles de favoriser la valorisation ou la sauvegarde du patrimoine militaire et au terroir.

L'association est en cours de création, alors si vous êtes intéressé, rejoignez-nous pour l'assemblée constitutive de l'association le 26 mai 2023 à 20h00 en mairie. Les inscriptions sont possibles en Mairie.

Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir l'agenda du prochain trimestre.

Vendredi 5 mai 2023	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Lundi 8 mai 2023	11h00	Parvis de l'Eglise	Commémoration
Vendredi 19 mai 2023	Dès 19h00	IR6	Portes ouvertes - Concert et restauration
Vendredi 2 juin 2023	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 25 juin 2023	Toute la journée	Hall des sports	Marathon du vignoble
Mardi 4 juillet 2023	Entre 17h00 et 20h00	Hall des sports	Don du Sang
Vendredi 6 juillet 2023	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Jeudi 13 juillet 2023	A définir	Hall des sports	Animation 13 juillet et Commémoration

Nos chantiers bénévoles

Quoi ?	Quand ?
Coffrage des boxes à l'Ateliers	Samedi 1 juillet
Coffrage des boxes à l'Ateliers	Samedi 8 juillet

Nous vous donnons rendez vous dès 8h en Maire pour dans un premier temps prendre un café ensemble avant de nous rendre sur les lieux des chantiers.



Nous avons besoin de vous pour faire avancer notre Commune, n'hésitez pas à nous contacter :
 - En mairie 0388381024/mairie@soultz-les-bains.fr
 - Directement Monsieur le Maire au 06 07 08 87 98
 - Sur notre page Facebook : www.facebook.com/SoultzLesBains/

Crédit : Pixabay



Crédit : Mairie de Soultz-les-Bains

A noter dans vos Agenda ! Le prochain marathon du Vignoble d'Alsace se déroulera les 24 et 25 juin 2023. Il se compose d'un marathon, d'un semi-marathon, d'un relais, du 10 km et de nombreuses courses pour enfants.

Inscriptions et informations en ligne : www.marathon-alsace.com

Renseignement :

Communauté des Communes de la Région de Molsheim 03.88.49.82.58



Sortie promenade au Jesselsberg pour découvrir les orchidées.

Jacqueline KNITTEL, Conservatrice du C.E.N Alsace, propose de vous emmener sur les Hauts de Soultz pour découvrir les orchidées sauvages. C'est la bonne saison.

Rendez-vous le vendredi 19 mai à 9h30 devant la chapelle, rue du Fort - Retour vers 12h00.

Inscription en Mairie avant le 12 mai à mairie@soultz-les-bains.fr



19
MAI

2023

ASSOCIATION
AU BOUM
COEUR

IR6 RUE DES CASEMATES
SOULTZ LES BAINS

PROFITEZ D'UNE SOIRÉE
À ÉCOUTER DE LA
BONNE MUSIQUE.

BUVETTE - PETITE RESTAURATION
VISITE DE LA CASEMATE
À PARTIR DE 17H
CONCERT PH MUSIC
À PARTIR DE 19H

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
et le Mercredi de 14h00 à 17h00

Vous souhaitez un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint ? Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat au 03 88 38 10 24.

INFORMATIONS LÉGALES

Bulletin d'Informations Communales - n°331- Mai 2023

Édité par la Mairie de Soultz les Bains

Directeur de la publication : Guy SCHMITT, Maire

Informations institutionnelles : www.soultz-les-bains.fr

Brèves / news : www.facebook.com/SoultzLesBains